

e-document

F I L E D	FEDERAL COURT COUR FÉDÉRALE	D É P O S É
Montréal, QC	1	

id# 1

**FORMULE 301 Règle 301**

T-452-23

**Avís de demande****COUR FÉDÉRALE****Entre**

**Marie-Claude Biron  
984 Montée St-Jacques  
St-Lin-Laurentides, (Qc) J5M 1Y4  
Demanderesse**

**Et**

**Agence du revenu du Canada  
3 400, ave Jean-Béraud  
Laval (Qc) H7T 2Z2  
Défenderesse**

**DEMANDE PRÉSENTÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 18.1 LOI SUR LES COURS  
FÉDÉRALES****AVIS DE DEMANDE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE****À LA DÉFENDERESSE :**

UNE INSTANCE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS par la demanderesse. La réparation demandée par celui-ci est exposée ci-après.

LA PRÉSENTE DEMANDE sera entendue par la Cour aux date, heure et lieu fixés par l'administrateur judiciaire. À moins que la Cour n'en ordonne autrement, le lieu de l'audience sera celui choisi par le demandeur. Celui-ci demande que l'audience soit tenue à Montréal/Laval/Laurentides.

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA DEMANDE, être avisé de toute procédure engagée dans le cadre de la demande ou recevoir signification de tout document visé dans la demande, vous-même ou un avocat vous représentant devez déposer un avis de comparution établi selon la formule 305 des *Règles des Cours fédérales* et le signifier à l'avocat du demandeur ou, si ce dernier n'a pas retenu les services d'un avocat, au demandeur lui-même, **DANS LES DIX JOURS** suivant la date à laquelle le présent avis de demande vous est signifié.

Des exemplaires des *Règles des Cours fédérales* ainsi que les renseignements concernant les bureaux locaux de la Cour et autres renseignements utiles peuvent être obtenus, sur demande, de l'administrateur de la Cour, à Ottawa (n° de téléphone : 613-992-4238), ou à tout bureau local.

**SI VOUS NE CONTESTEZ PAS LA DEMANDE, UN JUGEMENT PEUT ÊTRE RENDU EN VOTRE ABSENCE SANS QUE VOUS RECEVIEZ D'AUTRE AVIS.**

Le 06 mars 2023

Délivré par : L-R Movila, Agent du greffe

Adresse du bureau local : 30, rue McGill

Montréal (Québec) H2Y 2Z7

Canada

DESTINATAIRES :

ARC, 3400, avenue Jean-Béraud, Laval (Québec), H7T 2Z2

Procureur général du Canada

## **Demande**

La présente est une demande de contrôle judiciaire concernant :

L'Agence du Revenu du Canada

La demande de contrôle judiciaire concerne une décision en deuxième examen datée du 8 février 2023 dont la référence est C0055429637-001-45 refusant l'admissibilité de la demanderesse à des prestations de PCU et exigeant un remboursement des prestations reçues par la demanderesse.

Les réparations demandées sont les suivantes :

Contrôler la décision de l'ARC.

Réviser la décision de l'ARC.

Déclarer la demanderesse admissible aux prestations de PCU de l'ARC depuis sa première demande.

Rejeter la demande de remboursement de l'ARC des prestations reçues par la demanderesse.

Les motifs de la demande sont les suivants :

La demanderesse était admissible aux prestations de PCU. Elle avait accumulé des revenus d'au moins 5 000\$ au cours des 12 derniers mois précédant la date de sa première demande (aux environs de mars 2020).

Les documents ci-après sont présentés à l'appui de la demande :

Demande de révision à l'ARC de la demanderesse

Décision en deuxième examen de la demande de prestation canadienne d'urgence.

Rapports d'impôts et avis de cotisation fédéraux des années 2019 et 2020.

Relevés bancaires de la demanderesse 2019 et 2020.

Extrait d'un état de compte de l'historique des transactions avec l'ARC.

Factures 2019 et 2020 de revenus de travailleur autonome de la demanderesse.

Affidavits de la demanderesse et des différents clients-débiteurs des factures émises par la demanderesse.

Preuves de chèques émis par les clients-débiteurs.

Le demandeur demande à l'ARC de lui faire parvenir et d'envoyer au greffe une copie certifiée des documents ci-après qui ne sont pas en sa possession, mais qui sont en la possession de l'office fédéral : *Toutes demandes et décisions concernant la demanderesse. La preuve de sa première demande datée de PCU et/ou de PCRE.*

6 mars 2023



Me Mathieu Rollet  
170 Jos Monferrand  
Ste-Adèle, Qc  
J8B 3E8  
Téléphone : 514-603-5260  
Télécopieur : 450-229-0411  
Courriel : [merollet@outlook.com](mailto:merollet@outlook.com)